



ECOLE MUNICIPALE DE MUSIQUE DE SOMAIN
DOSSIER D'INSCRIPTION
Année 2025-2026

Administratif et règlement

- Somme totale pour l'année€
- Paiement par helloassos ☐ Paiement en liquide ☐
- Paiement par chèque banque ☐
- Nom de la banque :
- Numéro de chèque.....
- Assurance ☐ Papier pour la Photo ☐ Open talent

*Le dossier doit être entièrement complété avec les documents à joindre.
Tout dossier incomplet ne sera pas pris en compte*

☐ Réinscription ☐ Inscription

Responsable(s) de l'élève

Enfants et adultes déjà présents depuis quelques années. **ECRIRE EN MAJUSCULE**

☐ Père ☐ Mère ☐ Autre :.....

Nom :
Prénom :
Date de naissance :
N° de téléphone portable :
N° de téléphone domicile :
N° de téléphone de travail :
Adresse mail :

Adresse si différente de l'élève :

☐ Père ☐ Mère ☐ Autre :.....

Nom :
Prénom :
Date de naissance :
N° de téléphone portable :
N° de téléphone domicile :
N° de téléphone de travail :
Adresse mail :

Adresse si différente de l'élève :

Autorisation de filmer/photographier

*(A remplir obligatoirement par tous les élèves)
Dans le cadre de nos activités pédagogiques, nous sommes amenés à photographier ou filmer nos élèves. Bien qu'aucun usage commercial ne soit fait de ces productions, nous vous demandons votre accord.*

☐ AUTORISE ☐ N'AUTORISE PAS
Je soussigné(e)

.....
L'École Municipale de Musique de Somain à
utiliser tout support visuel de moi ou de mon enfant.

Nom de la personne qui reprendra votre enfant à la fin des cours

Si une personne ne doit **surtout pas reprendre** votre enfant, merci de nous le signaler

Problème de santé à signaler à l'équipe pédagogique :

Élève à besoin éducatif particulier : Oui Non (si oui fournir le document PAI, PAP, MDPH)

☐ J'atteste avoir pris connaissance du règlement intérieur de l'établissement
Signature

Assurance scolaire

Nom de la compagnie :
N° de contrat :
(Joindre obligatoirement l'attestation de l'année 2025-2026 dès réception)

Sortie de l'établissement

Les accompagnateurs des élèves mineurs doivent impérativement accompagner l'élève dans les locaux de l'École Municipale de Musique et les prendre en charge à la sortie des cours. Les accompagnateurs sont responsables des élèves mineurs jusqu'à la prise en charge par les professeurs pour la durée du cours. La responsabilité de l'équipe de l'École Municipale de Musique est donc limitée aux horaires de cours précis, elle n'est plus responsable des élèves après la fin du dernier cours.

☐ J'autorise mon enfant à repartir seul à la maison
☐ Je n'autorise pas mon enfant à repartir seul à la maison



INSTRUMENTS

: Pour les élèves, qui commenceront l'apprentissage d'un instrument à la rentrée 2025, à savoir :
- Les élèves ayant fait le parcours instrumental, sortant des cours « ICA », d'Eveil 2 et d'Eveil 3, ou ceux qui doivent commencer un 2^{ème} instrument pour les élèves étant inscrits en piano ou en guitare.

- Indiquez dans le tableau « Elèves inscrits », vos choix avec, en instrument 1, le choix de votre enfant, et, ensuite, En instrument 2 et 3, choisir un instrument du parcours instrumental parmi la liste suivante : hautbois, basson, clarinette, saxophone, trompette, trombone, tuba, cor.

NOTEZ BIEN CE QUI SUIT :

Les classes de : piano, percussions, guitare sont fermées. Des élèves ne seront acceptés que si des places se libèrent. Vous pouvez les indiquer dans tableau "élèves inscrits", mais vous n'y serez peut-être pas admis.

Attention : en application de nos statuts et du règlement intérieur, les élèves de piano et de guitare (en accord avec les professeurs) doivent commencer un second instrument.

NOMS	Prénoms	Date de naissance	Instruments pour les élèves déjà inscrits	Cursus adultes (Pas enfant, ni adolescent)	Pour ceux qui démarrent un premier instrument en septembre 2025 (Choix dans l'ordre de préférence)			Pour ceux qui désirent débiter un 2 ^{ème} instrument en 2025			
				Examen		Instrument 1	Instrument 2	Instrument 3	Je désire commencer		
				Sans examen							

ÉLÈVES INSCRITS (Pour les élèves adultes, pourriez-vous renseigner le cursus choisi)